

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 28 JANVIER 1843.

---

*RAPPORT* fait par M. MALOU, au nom de la section centrale du Budget du Département de la Justice <sup>(1)</sup>, chargée, en qualité de commission spéciale, d'examiner le projet de loi <sup>(2)</sup> de crédits supplémentaires au Budget du Département de la Justice, pour les exercices 1841 et 1842.

---

MESSIEURS,

M. le Ministre de la Justice a présenté, à la séance du 18 de ce mois, un projet de loi de crédits supplémentaires concernant les exercices 1841 et 1842, s'élevant à 91,000 francs, savoir :

Pour frais de justice (exercice 1841) . . . . .	fr.	80,000	»
Dépenses concernant le <i>Moniteur</i> (exercice 1842) . . . . .		11,000	»
		91,000	
TOTAL. . . . .	fr.	91,000	»

La section centrale du Budget du Département de la Justice, chargée, en qualité de commission spéciale, de l'examen de ce projet de loi, a considéré cette demande de crédit cõme suffisamment justifiée par l'exposé des motifs; elle vous propose l'adoption du projet de loi.

*Le Rapporteur,*

**J. MALOU.**

*Le Président,*

**F. DU BUS, aîné.**

---

<sup>(1)</sup> La section centrale était composée de MM. DU BUS, aîné, *président*, LANGE, DE SMET, JONET, COPPIETERS, VAN DEN EYNDE et MALOU, *rapporteur*.

<sup>(2)</sup> Projet de loi, n° 78.